

## Régisseur - Technicien de spectacles

Un mélange de technique et d'art du spectacle



### Formation adulte

Vous avez plus de 18 ans ?

Vous cherchez à vous former tout en travaillant ?

L'alternance est la solution idéale pour acquérir les compétences nécessaires à la pratique d'un métier.

## Détails sur la formation:

### Horaire:

Les horaires ne sont pas encore fixés. Ils vous seront communiqués par le pôle Art & Média.

### Horaire:

#### 1<sup>ère</sup> chef d'entreprise (268h)

- Organisation de l'espace et des métiers de la régie (64h)
- Organisation du plateau (64h)
- Organisation de l'éclairage (32h)
- Électricité (28h)
- Organisation du son (48h)
- Organisation de la vidéo (24h)
- Analyse critique personnelle d'une organisation de spectacle (8h)

#### 2<sup>ème</sup> chef d'entreprise (256h)

- Réalisation du plateau (32h)
- Réalisation de l'éclairage (48h)
- Réalisation du son (48h)
- Réalisation de la vidéo (20h)
- Présentation des objectifs du TFE (8h)
- Séminaire régies (24h)
- Droit et assurances (22h)
- Gestion commerciale (10h)
- Comptabilité et fiscalité (36h)
- Analyse critique personnelle d'une réalisation de spectacle (8h)

#### 3<sup>ème</sup> chef d'entreprise (256h)

- Qualité entrepreneuriale (8h)
- Droit et assurances (16h)
- Comptabilité et fiscalité (28h)
- Conception plateau (44h)
- Conception éclairage (36h)
- Conception son (36h)
- Conception vidéo (16h)
- Régie générale et gestion spécifique (28h)
- Séminaire "conduite de spectacle" (32h)
- Analyse critique des rédactions des TFE (12h)

## Organisation

L'alternance allie cours théoriques dans un centre de formation et formation pratique en entreprise. Nous vous proposons de vous former dans ce métier en concluant une convention de stage avec une entreprise (+/- 26 à 30 heures par semaine) et en suivant des cours dans un centre de formation (+/- 8 à 12 heures par semaine).

## Pratique en entreprise

Vous devrez être occupé dans la profession pour laquelle vous vous formez, soit :

- En concluant une convention de stage rémunéré avec une entreprise formatrice
- En étant sous contrat de travail dans le métier pour lequel vous vous formez
- En bénéficiant d'un stage non rémunéré avec le nombre d'heures de pratique minimum obligatoire si vous êtes dans l'impossibilité de répondre à l'une des deux situations reprises ci-dessus.

Vous pouvez être dispensé de cette obligation d'occupation dans la profession si vous êtes :

- Titulaire d'un certificat d'apprentissage dans la profession,
- Titulaire d'un diplôme technique ou professionnel dans la profession,
- Occupé ou ayant été occupé dans la profession 2 années à temps plein sur les 6 dernières années.

Le délégué à la tutelle est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est présent pour vous orienter, vous aider dans vos recherches de stages, il est chargé des aspects administratifs et veille au bon déroulement de votre formation en entreprise.

## Certification

A l'issue de la formation, l'apprenant obtient un diplôme chef d'entreprise "Régisseur-technicien de spectacles" homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi qu'un certificat de gestion. Ces titres donnent l'accès à la profession pour les métiers protégés.

### DETAILS SUR LA FORMATION

Diplôme chef d'entreprise Régisseur-technicien de spectacle et certificat de gestion

**Prix:** 325 euros par an

**Durée:** 3 ans

stage obligatoire

**Plus d'informations :** 0800 85 210 - [info@efp.be](mailto:info@efp.be)

### CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir 18 ans accompli au 31/12 de l'année d'inscription ou avoir satisfait à l'obligation scolaire à cette date ET répondre à l'une des conditions suivantes :

- 4<sup>ème</sup> année secondaire réussie dans l'enseignement général, technique ou artistique (CESI/CE2D)
- 6<sup>ème</sup> année secondaire réussie dans l'enseignement professionnel (CE6P ou CQ6P)
- Certificat d'apprentissage
- Examen d'admission aux conditions générales (CESI/CE2D)